

CIRCULAIRE N° 42 DU 11 SEPTEMBRE 2023

Aux Présidents des Ligues pour transmission aux CR Running
Présidents des Comités pour transmission aux CD Running

De Jean-Marie Bellicini - Philippe Pellois

Copie Comité Directeur
Souäd Rochdi
Patrick Ranvier

OBJET : DEMANDE DE LABELS RUNNING 2^{EME} PERIODE 2023-2024 – 01/03/24 AU 31/08/24

Chers Amis,

Dans le cadre de la refonte du guide des labels, et de la Date Unique de Début de Saison fixée au 1^{er} septembre et compte tenu de la parution tardive de cette mise à jour, **la date limite des inscriptions pour les demandes de labels** pour les épreuves se déroulant du 1^{er} mars 2024 au 31 août 2024, **est fixée au 15 octobre 2023.**

Tout retard sera majoré de 50% du prix du label souhaité avant d'être étudié.

Une attention particulière sera apportée au respect de la réglementation fédérale :

- le respect de la réglementation des courses Jeunes,
- la différenciation (minimum de 2€) des tarifs licenciés/non-licenciés,

afin de pouvoir prétendre au renouvellement ou à l'attribution d'un label.

Lien vers le Guide des Labels [ICI](#)

Attention, la réglementation running 2023-24 va amener quelques modifications dans la composition du jury en fonction du type d'épreuve concernée ; merci de vous y reporter pour les courses devant avoir lieu à compter du 1^{er} mars 2024.

Nous vous rappelons que tous les paiements des labels se font directement auprès de votre ligue : aucun chèque ne sera accepté par la FFA.

Recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Philippe PELLOIS
PRESIDENT DE LA CNR